Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20260408-08AVR2605-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 AVRIL 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 08 avril à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03 avril 2026 La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03 avril 2026.

Présents : Mesdames BERCEGEAY Noëmie, BRULE Clarisse, FÈVRE Béatrice, JUMEL Typhaine, LE NINAN Alexandra, STRICOT Gaëlle, SYLVESTRE Audrey, VILLET Emilie

Messieurs BEY Jean-Marie, CATELION Laurent, COUEDIC Philippe, DUPE Laurent, MILOUX François, PUISSANT Charlie

Absent : Monsieur COUEDIC Jérôme

Absent ayant donné procuration : -

Secrétaire de séance :Monsieur Jean-Marie BEY

08AVR26_05 – Etude de la demande de subvention exceptionnelle sollicitée par l'association USSAC Basket

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande en date du 22 janvier 2026 de Madame la présidente de l'association basket, laquelle sollicite une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'un match de basket fauteuil afin de couvrir les frais liés à l'organisation de cet évènement, à l'accueil des équipes et à la mise en place des actions de sensibilisation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour :

- DÉCIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association USSAC Basket dans le cadre de l'organisation d'un match de basket fauteuil.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 08 avril 2026
Le Maire, Gaëlle STRICOT

MAIRIE de SAINT-ABRAHAM 56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance